

Plan de services en français

2022–2023

Commission de la fonction publique

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2022
Plan de services en français
Commission de la fonction publique
Avril 2022
ISBN : 978-1-77448-340-4

Plan de services en français 2022-2023

Commission de la fonction publique

This document is also available in English under the title of: "French-language Services Plan 2022-23".

Message de la commissaire

Je suis heureuse de présenter notre Plan de services en français pour 2022–2023 ainsi que le rapport sur les réalisations de l'année dernière.

Le mandat de la Commission de la fonction publique est de veiller à ce que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dispose des ressources humaines nécessaires pour créer et offrir des programmes et des services de grande qualité aux Néo-Écossais. Dans le cadre de ce mandat, la Commission s'efforce continuellement d'améliorer sa capacité d'offrir des services en français à ses clients.

La Commission reconnaît l'importance d'offrir des services en français aux Néo-Écossais et s'est engagée à préserver et à promouvoir la culture et le patrimoine acadiens et francophones de la province. Elle est ravie de continuer à offrir une réserve d'intervieweurs francophones tel qu'il est indiqué dans ses lignes directrices sur les ressources humaines pour l'offre de services en français. Composée d'employés bilingues dûment formés, cette équipe d'embauche assiste les gestionnaires recruteurs quand il s'agit de doter des postes qui exigent le français et de constituer par le fait même un bassin de personnes qui peuvent travailler en français au sein de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse.

Comme toujours, nous continuerons d'appuyer le travail de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, d'explorer les occasions de fournir plus de services en français et d'encourager les employés dans leurs efforts pour accroître leurs compétences en français.

Sincères salutations,
Andrea Anderson

Mesures prises pour contribuer à l'essor de la communauté acadienne et francophone

La Commission reconnaît l'importance d'offrir des services gouvernementaux de qualité en français aux gens de la Nouvelle-Écosse. Elle s'est engagée à assumer ses responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement, ce qui contribuera à la préservation et à la promotion de la culture et du patrimoine acadiens et francophones de la province. Pour y parvenir, nous travaillons de concert avec d'autres institutions publiques désignées au sein du gouvernement, y compris l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, par l'entremise du Comité de coordination des services en français. Nous attachons une grande importance à ce partenariat, car il nous permet de continuer à bien comprendre les besoins propres à la communauté acadienne et francophone de la province.

La Commission continuera de donner aux employés la possibilité de suivre des cours de français dans le but d'améliorer leur capacité d'offrir des programmes et des services de qualité en français. Les lignes directrices sur les ressources humaines pour les services en français et la réserve d'intervieweurs francophones serviront de base pour que les ministères prennent en considération les services en français dans la planification de leurs

ressources humaines. Les lignes directrices aident les gestionnaires et les professionnels des ressources humaines à constituer et à maintenir la capacité en français au sein des employés déjà en place et à évaluer les postes qui pourraient exiger des compétences en français. En adoptant une approche uniforme, les ministères sont mieux équipés pour offrir des services de qualité culturellement adaptés qui appuient les priorités de la communauté acadienne et francophone.

Comme le montre notre plan, la Commission continuera de déterminer les possibilités d'augmenter sa capacité en français et d'offrir des services en français, et de donner suite à ces possibilités. Nous invitons les Néo-Écossais à demander au gouvernement des services en français. Comme nous continuons de maintenir et d'améliorer nos services en français, nous vous invitons à nous faire part de votre rétroaction sur nos progrès et de vos commentaires et questions en communiquant avec notre coordonnatrice des services en français.

Coordonnatrice des services en français

Andrea LeBlanc (andrea.leblanc@novascotia.ca, 902-476-9829)

Services offerts en français

- Stratégie
 - Tous ensemble : plan d'action pour la diversité et l'inclusion dans la fonction publique 2019–2024
- Programmes
 - La Programme de soutien aux employés qui sont en congé de maladie à court terme.
 - Le Programme d'aide aux employés et aux familles offre des ressources en français.
 - La plateforme de santé mentale et de bien-être LifeSpeak propose des ressources en français.
 - Les administrateurs tiers des régimes d'avantages sociaux des employés fournissent un accès à un service en français.
 - Des services seront offerts en français dans le cadre du régime d'invalidité de longue durée (ILD).
 - Commission des accidents du travail de la N.-É.
 - L'atelier *Coup d'œil sur l'Acadie* est hébergé par le système d'apprentissage en ligne de la Commission.
- Services
 - Offres d'emploi bilingues pour les postes nécessitant le français et intervenant auprès des communautés francophones
 - Réserve d'intervieweurs francophones
- Documents
 - Code de conduite du gouvernement, Valeurs, éthique et conduite, qui s'applique aux employés
 - « Objectif : l'équité » : Équité en matière d'emploi et diversité dans la fonction publique de la Nouvelle-Écosse
 - Lignes directrices sur les ressources humaines pour les services en français
 - Comment soutenir les employés transgenres au sein de la fonction publique
- Formulaires
 - Recensement de la fonction publique « Soyez du nombre! »
 - Sondage « Comment ça va au travail? »

Communication en français avec le public

La Commission participe au programme *Bonjour!* offert par l'Office des affaires acadiennes et de la Francophonie (OAAF). Les employés bilingues répondront dans la mesure du possible en français à toutes les communications (orales et écrites) reçues par la Commission en français, en conformité avec la Loi sur les services en français. Toute demande qui ne peut pas être traitée par nos employés est envoyée au service de traduction de Communications Nouvelle-Écosse afin d'obtenir des conseils et de l'aide.

Mesures prises pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2021-2022

Pour appuyer le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français de 2018–2023, la Commission avait établi les buts et les mesures qui suivent pour 2021–2022 relativement aux services en français.

Objectif 1 : Renforcer les structures opérationnelles internes, notamment les cadres stratégique, législatif et administratif

But : Veiller à ce que les services en français soient pris en considération dans les programmes de ressources humaines et qu'ils soient intégrés de manière uniforme et efficace dans les pratiques d'embauche du gouvernement.

Nos progrès par rapport aux mesures prévues en 2021-2022

- La coordonnatrice des services en français a continué de participer au Comité de coordination des services en français. Elle a offert des conseils et des recommandations sur les politiques et les programmes liés aux services en français, tout en travaillant de concert avec d'autres coordonnateurs pour atteindre les objectifs établis pour le comité.
- La traduction des publications pertinentes de la Commission est un engagement continu conformément au Règlement sur les services en français. Pendant l'année financière 2021–2022, la Commission a fait traduire divers documents et les a diffusés aux employés par courriel ou sur MyHR, comme « Objectif : l'équité » : équité en matière d'emploi et diversité dans la fonction publique de la Nouvelle-Écosse, et le plan de services en français 2021-2022. Nous continuons de traduire les offres d'emploi.
- La coordonnatrice des services en français de la CFP a continué de coprésider le sous-comité sur les ressources humaines et la formation en français. Il s'agit d'un engagement continu pour appuyer l'offre de services en français au sein de la fonction publique. Le travail effectué par le sous-comité en 2021–2022 comprenait l'examen des lignes directrices sur les ressources humaines et le soutien de la réserve d'intervieweurs francophones, ainsi que la mise à jour des ressources connexes en français sur MyHR aux fins d'acquisition de talents.

Objectif 2 : Élaborer et offrir en français des services et des programmes de qualité au public.

But : Sensibiliser davantage les employés aux exigences liées aux services en français pour arriver à plus de clarté et à une meilleure compréhension des obligations de la Commission en vertu de la *Loi sur les services en français* en portant une attention spéciale aux protocoles et aux pratiques de traduction et de communication pour offrir activement des services en français à nos clients.

Nos progrès par rapport aux mesures prévues en 2021-2022

- La coordonnatrice des services en français de la Commission s'est engagée à faire en sorte que le personnel obtienne des informations sur les services en français dans la fonction publique et dans la communauté acadienne et francophone. Au cours de l'année financière 2021– 2022, des messages clés sur les possibilités de suivre des cours de français, sur les activités de la communauté acadienne et francophone et d'autres services ont été transmis au personnel de la CFP par courriel et dans les bulletins d'information.
- Le personnel a suivi des cours de français et l'atelier *Coup d'œil sur l'Acadie* et assisté à une séance d'information sur les exigences en matière de services en français, y compris la traduction et l'offre active de tels services.
- Le centre d'apprentissage continue d'annoncer les cours de français dans son calendrier.
- Un nouveau site SharePoint interne a été créé pour fournir au personnel des renseignements sur les formations et les exigences liées aux services en français.

Objectif 3 : Maintenir un dialogue continu et des consultations avec la communauté francophone.

But : Montrer notre appui et notre engagement envers la communauté acadienne et francophone en veillant à ce qu'il y ait des protocoles pour permettre aux membres de cette communauté de participer à l'élaboration de politiques destinées à améliorer les services en français.

- La Commission n'a pas effectué de consultations publiques en 2021–2022.

Mesures prévues pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2022–2023

Objectif 1 : Renforcer les structures opérationnelles internes, notamment les cadres stratégique, législatif et administratif

But : Veiller à ce que les services en français soient pris en considération dans les programmes de ressources humaines et qu'ils soient intégrés de manière uniforme et efficace dans les pratiques d'embauche du gouvernement.

Mesures prévues pour atteindre ce but en 2022–2023

- Continuer de représenter la Commission au Comité de coordination des services en français, de participer aux réunions et d'offrir des conseils et des recommandations sur les initiatives de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, s'il y a lieu.
- Faire traduire des documents et offrir des services en français conformément au Règlement sur les services en français.
- Continuer de présider le sous-comité sur les ressources humaines et la formation en français et respecter les priorités établies pour l'année financière 2022–2023, y compris communiquer et surveiller les lignes directrices sur les ressources humaines et la réserve d'intervieweurs francophones, soutenir les efforts en matière d'acquisition de talents de la Commission afin d'augmenter le contenu en français dans leurs stratégies de marketing, et promouvoir les formations en français.
- Continuer d'évaluer et d'appuyer les initiatives, les programmes et les services de la Commission comme les communications internes, l'équité, la diversité et l'inclusion, l'orientation des employés, la santé et la sécurité au travail, la santé psychologique au travail et l'acquisition de talents.

Objectif 2 : Élaborer et offrir en français des services et des programmes de qualité au public.

But : Sensibiliser davantage les employés aux exigences liées aux services en français pour arriver à plus de clarté et à une meilleure compréhension des obligations de la Commission en vertu de la *Loi sur les services en français* en portant une attention spéciale aux protocoles et aux pratiques de traduction et de communication pour offrir activement des services en français à nos clients.

Mesures prévues pour atteindre ce but en 2022–2023

- Communiquer et promouvoir les activités liées aux services en français aux employés de la Commission, comme des activités d'apprentissage culturel et des occasions de formation.
- Faire en sorte que les employés de la Commission aient les renseignements et les ressources nécessaires pour offrir activement des services en français aux clients.
- Fournir du soutien, des conseils et des recommandations aux gestionnaires de programmes de la Commission pour la planification, la mise en œuvre et la prestation des programmes et des services qui intègrent les services en français.

Objectif 3 : Maintenir un dialogue continu et des consultations avec la communauté francophone.

But : Montrer notre appui et notre engagement envers la communauté acadienne et francophone en leur offrant des occasions de prendre part à l'élaboration de politiques destinées à améliorer les services en français.

Mesures prévues pour atteindre ce but en 2022-2023

- Veiller à la planification de la participation entre la CFP et la communauté acadienne et francophone si des projets liés à l'amélioration des services en français sont établis.